Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260202-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
**COMMUNE DE PLEMET**

**Date de Convocation : 29/01/2026**

**Nombre de conseillers**
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

**N° d'ordre :** 20260202

**Objet :**
Débat d'Orientation Budgétaire

# COMMUNE DE PLEMET
## Délibération du Conseil Municipal

***Séance du 4 février 2026***
L'an deux mille vingt-six,
Le 4 février à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

***Présents :*** Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

***Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :***
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. BOUTRON Romain
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie

***Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir*** :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
Mme JOUET Chrystelle
M. LE MAITRE François
Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie

**Secrétaire de Séance** :
M. RAULT Patrick

---

Mme le Maire expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est prévu par l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Il permet de discuter des perspectives budgétaires de la commune et d'informer les élus sur la situation économique, les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la dette.

Cet échange permet de mieux appréhender le contexte dans lequel évolue Plémet, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

A la suite de la présentation du rapport, les élus ont été invités à débattre sur les orientations et les choix pertinents à faire pour garantir un service public de qualité et les perspectives pour la commune.

**Le conseil municipal a pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.**

| | | |
|---|---|---|
| Présents : 21 | Pouvoir : 2 | Total : 23 |
| Voix pour : 23 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 |

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260204-20260202-DE

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

| | |
|---|---|
| **Le Maire,** | **Secrétaire de Séance** |
| **Mme Chantal NEVO** | **M. Patrick RAULT** |